

Séance du mercredi 19 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi dix-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Diane ROULAND,

Étaient présents : Mme Diane ROULAND, MM. Sébastien RAGOT, Vincent LANOE, Jérôme RENARD, Nicolas RICHARD, Mmes Danielle BRUSADELLI, Alexandra FONTAINE, M. Arnaud ROBILLARD, Mme Patricia DOUILLET.

Absents excusés : Mmes Cécilia CERREDO, Yvette VALLÉE

Secrétaire de séance : Mme Alexandra FONTAINE

2018-56 Finances : acquisition d'un véhicule

7.1 Décisions budgétaires

Madame le Maire expose que le présent véhicule municipale de type C15 a été acquis par la commune en 1997. Ce véhicule voit son contrôle technique valable jusqu'au 4 octobre 2018 et que les éléments en possession de la mairie conduit à la certitude que le véhicule perdra son homologation à circuler puisqu'il a les problèmes suivants :

- Corrosion
- Trous dans le plancher
- Disques de freins à changer
- Crémaillère de direction à changer
- Fuite huile moteur
- Quatre pneus à changer

Ces circonstances et la date butoir dictent le caractère de cette séance et conduisent à étudier le changement du véhicule.

Monsieur Sébastien RAGOT premier adjoint indique au conseil avoir trouvé un véhicule pour remplacer celui utilisé jusqu'à maintenant. En cas d'acquisition le véhicule proposé sera révisé avec les réparations suivantes :

- Révision général - vidange
- Contrôle technique
- Fournir cache poignée de porte latérale
- Remplacer garniture intérieur porte arrière gauche
- Appoint céline
- Remplacement rappel de clignotant gauche
- Peinture bas de caisse droit
- Changements des pneus à l'arrière
- Recharge de la climatisation
- Fournir housse de sièges
- Lustrage du véhicule

Par ailleurs, le véhicule proposé a pour intérêt d'être aménagé à l'intérieur.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir le véhicule pour la somme de 10270,76 euros TTC (frais de carte grise inclus) qui sera mandaté au compte 2182.

L'avoir d'un montant de 280,76 euros pour la reprise du C15 fera l'objet d'un titre de recette au chapitre 70.

Madame Le Maire est autorisée à signer tous documents relatifs à l'acquisition du véhicule ; ainsi que tous documents comptables. Madame Le Maire est également autorisée à effectuer les démarches nécessaires en matière d'assurance et à mandater les frais y incombant.

AFFAIRES DIVERSES

- Madame le Maire propose qu'un membre du conseil représente la commune à sa place lors de la réunion du 2 octobre 2018.
- La date du prochain conseil municipal est modifiée au 23 octobre en lieu et place du 19 octobre initialement prévu.